

Argumentaire

L'immobilier est un pilier fondamental du développement économique et social, un réceptacle pour les projets structurels publics et les stratégies sectorielles et un levier pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers.

Dans le cadre des grands programmes de développement au Maroc, la demande croissante de biens immobiliers, notamment publics, pose un ensemble de défis. Outre la multiplicité des réglementations immobilières qui s'inscrivent dans le cadre de la notion élargie d'immobilier public pour inclure les biens immobiliers appartenant à l'État, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux biens immobiliers sous tutelle de l'État, qui est encadrée par un arsenal juridique aux textes fragmentés et complexes, la gestion du patrimoine immobilier public pose des défis fondamentaux liés à la constitution du parc immobilier, aux procédures de sa fortification et aux mécanismes de sa valorisation dans le cadre d'une politique immobilière intégrée.

Nombreux sont les chercheurs et institutions publiques nationales et internationales qui ont souligné les restrictions légales et administratives sur l'immobilier public, qui s'ajoutent aux contraintes subies par l'immobilier en général, en particulier l'immunisation juridique et la sécurité: (le débat national sur «La politique immobilière de l'État et son rôle dans le développement économique et social en 2016 », et « Le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur l'immobilier de l'État en 2019»).

L'Etat a initié des ateliers de modernisation de l'arsenal juridique immobilier en élaborant plusieurs lois visant à moderniser les mécanismes de gestion de certains biens immobiliers publics: (Dahir n° 1.09.236 sur le Code des Habbous, Loi n° 57.19 sur le régime des biens immobiliers des collectivités territoriales, Loi n° 17-62; Loi n° 17-63; Loi n° 17-64 sur les communautés dynastiques et la gestion de leurs biens, Dahir de juillet 1914 sur le domaine public maritime...). D'autres réglementations foncières sont restées soumises à des textes fragmentés et obsolètes, malgré la préparation de projets révisés il y a plusieurs années, ce qui requièrent la mise en place d'une stratégie de gestion du foncier public.

Les enjeux des politiques foncières au Maroc, s'articulent principalement autour de la constitution d'une réserve foncière qu'il faut fortifier et valoriser, afin d'optimiser l'investissement public et privé, et de répondre aux demandes des services publics et des projets d'équipements et d'aménagements, ce qui nécessite l'élaboration d'une politique foncière du domaine public, afin d'améliorer le service public d'abord, puis rationaliser les dépenses immobilières, ensuite. Ce qui requièrent la mise en place d'une stratégie de gestion du foncier public.

Dans ce cadre, le département de droit public et des sciences politiques et son laboratoire, ainsi que le département de droit privé et son laboratoire, organisent un colloque scientifique sur le thème : «**LES ENJEUX DE LA GESTION DU FONCIER PUBLIC AU Maroc** », à travers des approches croisées autour des axes suivants :

❖ **Le droit administratif de la propriété entre les orientations de la jurisprudence et du droit comparé: l'approche du domaine public et la problématique de la constitution des droits réels;**

❖ **les enjeux du système législatif régissant l'immobilier public entre procédures d'immunisation et mécanismes d'évaluation;**

❖ **les exigences d'efficacité et de gouvernance de la gestion de l'immobilier public, afin de parvenir à un développement intégré et durable;**

❖ **les enjeux d'aménagement et les enjeux de mise en œuvre des politiques publiques, fondées sur la mobilisation de l'immobilier public: (logement, entreprises publiques, développement agricole, investissements industriels et tertiaires).**

Dates importantes :

- Réception des communications: Avant le 10 Mai 2024.

- Date Du Colloque : 20 Mai 2024.

Langues du Colloque :

Arabe, Français, Anglais.

Email du Colloque:

droustani@gmail.com

COMITÉ DE COORDINATION :

Abderrahmen Oustani, Abdelaziz laaroussi, Bouchra Ennia.

COMITÉ D'ORGANISATION :

Abderrahmen Oustani, Abdelaziz laaroussi, Redouane Amimi, Mohamed Hilali, Bouchra Ennia, Salwa Choukri, Zahira Fountir, Amine Mahdoud.

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Boujamaa Bouazaoui, Bouabid Chalat, Makdad Elhadi, Jawad Ennouhi, Mohamed Hilali. Larbi Myad.